

# LA FIBRE ARRIVE ! À VOUS D'AGIR

## VOUS HABITEZ UN IMMEUBLE COLLECTIF OU UN LOTISSEMENT PRIVÉ <sup>(1)</sup>

**ADTiM** FTTH

L'équipement fibre optique de l'immeuble collectif ou du lotissement privé devient indispensable.<sup>(2)</sup>

### VOUS ÊTES...

#### LOCATAIRE

Rapprochez-vous de votre propriétaire pour savoir s'il a signé la convention autorisant le déploiement du très haut débit et transmettez-lui ce document.

- PROPRIÉTAIRE D'UN IMMEUBLE OU D'UN LOTISSEMENT PRIVÉ
- SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Rapprochez-vous de notre **contact**

#### COPROPRIÉTAIRE

Rapprochez-vous de votre syndic pour valider le déploiement de la fibre optique en assemblée générale et transmettez-lui ce document.

**CONTACTEZ VOTRE  
INTERLOCUTEUR ADTiM FTTH  
DÉLÉGATAIRE DU RÉSEAU  
PUBLIC ADN**

Envoyez vos coordonnées complètes et celles de vos logements :

- Adresse précise (numéro, nom de rue, code postal, commune)
- Numéro de parcelle au cadastre
- Coordonnées téléphoniques et e-mail

Par e-mail :  
[convention.fibre2607@axione.fr](mailto:convention.fibre2607@axione.fr)



[www.ardechedromenumerique.fr](http://www.ardechedromenumerique.fr)